

La MRC vous informe

Août 2019



Près de 240 000 \$ disponible pour des projets en milieu rural

Le Fonds de développement rural (FDR) dispose d'une somme de 240 000 \$ pour la réalisation de projets. Les promoteurs ont jusqu'au **8 octobre** pour soumettre leur dossier. Exceptionnellement, aucun projet ne pourra être prolongé et il devra être complété au plus tard le 31 décembre 2020.

Les promoteurs doivent tenir compte **d'au moins un des enjeux suivants** :

- Soutenir les jeunes et les aînés et favoriser leur implication dans le milieu
- Contribuer à des projets à caractère environnemental et de mise en valeur des secteurs d'intérêt naturel
- Participer à la création d'emplois et soutenir l'entrepreneuriat collectif et l'économie sociale
- Enrichir le cadre de vie par le soutien à des projets récréotouristiques, culturels et récréatifs
- Intensifier les efforts de promotion et de développement du secteur agroalimentaire
- Collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité aux services tels que l'école, les services communautaires et les services de santé dans les milieux ruraux
- Appuyer la mise en œuvre des actions identifiées dans les politiques et projets régionaux tels que la famille, le patrimoine, les parcours cyclables, l'immigration et Internet haute vitesse
- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés.

Le Fonds de développement rural est un outil de financement qui aide à mettre sur pied des projets structurants dans les 16 municipalités rurales du territoire de la MRC.

Les organismes admissibles sont les :

- Municipalités et autres organismes municipaux
- Organismes à but non lucratif et incorporé ou en voie de l'être, toute coopérative non financière
- Organismes à but non lucratif des réseaux de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC
- Organismes des réseaux de l'éducation.

La participation citoyenne, de la conception à la réalisation des projets, est encouragée.

Date limite pour soumettre un dossier : le 8 octobre.

Pour information et pour obtenir le formulaire, consulter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.



Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur mrcmaskoutains.qc.ca ou  MRC des Maskoutains pour tous les détails.